



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mars 2023

Résolution 2679 (2023)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9283^e séance,
le 16 mars 2023

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, ainsi que son appui continu au peuple afghan,

Réaffirmant également son soutien à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Afghanistan,

Constatant avec préoccupation que les attentes du Conseil de sécurité vis-à-vis des Taliban n'ont pas été suivies de progrès,

Insistant sur l'importance que revêtent la participation pleine, égale et effective des femmes, et le respect des droits humains, notamment les droits des femmes, des enfants, des membres des minorités et des personnes en situation de vulnérabilité,

Conscient qu'il est indispensable que les acteurs concernés sur le plan politique et en matière d'action humanitaire et de développement, au sein et en dehors du système des Nations Unies, adoptent une approche intégrée et cohérente, conforme à leur mandat respectif, pour consolider et pérenniser la paix en Afghanistan,

Soulignant qu'il soutient la mise en œuvre du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan dans son intégralité, tel qu'il a été établi dans la résolution [2626 \(2022\)](#),

1. *Prie* le Secrétaire général, conformément aux bonnes pratiques, de procéder à une évaluation intégrée et indépendante, selon les modalités énoncées au paragraphe 2 de la présente résolution et de la présenter intégralement au Conseil de sécurité au plus tard le 17 novembre 2023, après avoir consulté tous les acteurs politiques et parties prenantes concernés en Afghanistan, y compris les autorités compétentes, les femmes afghanes et la société civile, ainsi que la région et l'ensemble de la communauté internationale ;

2. *Demande* que cette évaluation indépendante s'accompagne de recommandations s'inscrivant dans une perspective d'avenir, afin que les acteurs concernés sur le plan politique et en matière d'action humanitaire et de développement, au sein et en dehors du système des Nations Unies, adoptent une stratégie intégrée et cohérente pour relever les défis auxquels l'Afghanistan doit faire face actuellement, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, des droits



humains, particulièrement des droits des femmes et des filles et des minorités religieuses et ethniques, de la sécurité et du terrorisme, des stupéfiants, du développement, dans les sphères économiques et sociales, et dans le cadre du dialogue, de la gouvernance et de l'état de droit, et pour progresser dans le sens de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de l'inclusivité visées en Afghanistan, conformément aux éléments énoncés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions antérieures ;

3. *Décide* de rester activement saisi de la question.
-